

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 JANVIER 2016**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Félisberto, GLEDEL Georges, OLESKOW Philippe, PESME Olivier, PREVOST
Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge.

ABSENTS ET EXCUSES : LASNIER Henri, TRIOREAU Philippe, VIRLET François

POUVOIRS : LASNIER Henri donne pouvoir à GEORGE Yves
TRIOREAU Philippe donne pouvoir à PREVOST Guy
VIRLET François donne pouvoir à LE FLOCH Claire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 20 Janvier 2016

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	12
Absents excusés	3
Pouvoirs	3

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015.

DELIBERATIONS

- Classement « Ménars – Val Amont de Blois » : avis du Conseil Municipal
- Z.A.C. des Coutures : Bilan de la concertation, Enjeux programme, périmètre et économie du projet
Lancement de la consultation et création de la commission Ad Hoc
- Personnel : Régime indemnitaire
- Sécurité : Adhésion au Syndicat Intercommunal de vidéo-protection

AUTRES POINTS

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

SUJET A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

- Vidéo-protection : Attribution du marché et demandes de subventions
- Agglopolys – commission des finances - Désignation d'un membre

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 14 décembre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

CLASSEMENT « MENARS-VAL AMONT DE BLOIS » - DELIBERATION NO 2016-01

Dans le cadre du projet de classement du site « Ménars-Val Amont de Blois », une enquête publique a eu lieu du 19 octobre au 20 novembre 2015. Un commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour transmettre des informations et recevoir des observations. Ce projet, inscrit dans le cadre du plan de gestion du Val de Loire Patrimoine Mondial et arrêté par le Préfet de Région le 15 novembre 2012, vise la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle, V.U.E. du bien inscrit par l'UNESCO. Conformément aux dispositions de l'article L 341-5 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit donner son avis sur le projet. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Le Conseil émet un avis favorable.

ZAC DES COUTURES – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE – DELIBERATION NO 2016-02

La concertation visant la reprise des études préalables et modification du dossier de la Z.A.C s'est déroulée conformément à la délibération n° 2015-41 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2015. Une exposition a eu lieu du 14 décembre 2015 au 15 janvier 2016 pour présenter à la population les ajustements du schéma d'aménagement et les assouplissements du programme prévisionnel. Après avoir entendu l'exposé du maire portant sur les remarques et observations consignées dans le registre, le Conseil municipal, unanime, décide de clore la concertation et approuve le bilan présenté.

ZAC DES COUTURES – ENJEUX OBJECTIFS DE L'OPERATION PERIMETRE PROGRAMME ET BILAN FINANCIER PREVISIONNEL - DELIBERATION NO 2016-03

La compatibilité entre le projet d'aménagement du secteur des Coutures et l'expression des avis exprimés lors de la concertation autorise la collectivité à poursuivre la procédure. Monsieur le Maire rappelle que la reprise des études n'a pas remis en cause le périmètre de l'opération qui porte sur une surface de l'ordre de 11.5 hectares. Cette reprise a permis d'ajuster le programme prévisionnel de l'opération répondant aux objectifs du P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) de la Communauté d'Agglomération de Blois et du projet du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces études préalables ont permis de valider un schéma d'aménagement répondant à la maîtrise et la cohérence du développement urbain futur, du rythme de construction de logements, mais aussi à la prise en compte des entités paysagères de la commune pour une meilleure intégration du futur quartier dans son environnement. Le bilan prévisionnel nouvellement établi montre que l'opération d'aménagement est financièrement équilibrée. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conclusions de la reprise des études préalables, confirme que l'opération sera réalisée selon la procédure Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) et décide en conséquence que le projet a pour objet l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat.

ZAC DES COUTURES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION D AMENAGEURS DELIBERATION N° 2016-04

Il convient d'engager la procédure de mise en concurrence en vue de la désignation d'un concessionnaire afin de réaliser l'opération d'aménagement selon les caractéristiques définies lors des études préalables qui seront retranscrites dans le cahier des charges de consultation. Les missions de l'aménageur couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la finalisation des études et la réalisation de la ZAC. Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure de consultation. Un avis d'appel public à concurrence précisant les modalités de présentation des candidatures sera publié prochainement dans les journaux officiels. Les offres seront examinées par la commission Ad Hoc qui émettra un avis sur celles-ci. Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire à lancer la procédure de mise en concurrence afin de désigner un concessionnaire.

ZAC DES COUTURES – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD HOC - DELIBERATION N° 2016-05

La commission Ad Hoc a pour mission d'étudier les candidatures et les offres relatives à la concession de la future ZAC des Coutures et de formuler son avis au regard des capacités techniques et financières des candidats et de leur aptitude à conduire l'opération d'aménagement. Elle n'a aucun pouvoir de décision propre. Le Conseil municipal décide de créer cette commission qui sera composée de sept membres dont le maire Yves GEORGE, président de droit. Sont désignés membres Madame MARTIN Dominique, Messieurs GLEDEL Georges, LASNIER Henri, PREVOST Guy, TOUZELET Serge et VIRLET François.

**AGGLOPOLYS – COMMISSION DES FINANCES – DESIGNATION D'UN MEMBRE –
DELIBERATION N° 2016-06**

Créée par la communauté de communes « Agglopolys », la commission des finances a un rôle consultatif. Elle émet un avis sur les différents projets relevant de sa compétence qu'elle soumet ensuite au bureau communautaire. Afin de représenter la commune au sein de la commission, le Conseil municipal a désigné Monsieur OLESKOW Philippe pour remplacer Monsieur TRIOREAU Philippe, indisponible pour des raisons professionnelles.

**VIDEOPROTECTION - ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE –
DELIBERATION N° 2016-07**

Dans le cadre du projet « vidéo-protection » porté par la commune, le Conseil municipal, unanime, attribue le marché à la société SRTC de Saint Jean de Braye pour un montant de 27 662.03€ TTC. Il faut y rajouter le coût de l'alimentation des caméras estimé à 20 320.80€ TTC soit une somme totale, en investissement de 47 982.83€. Cette décision annule et remplace la délibération n°2015-53 du 14/12/2015.

**VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.R. –
DELIBERATION N° 2016-08**

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil départemental au titre de la D.S.R. Dotation de Solidarité Rurale pour le financement du dossier « vidéo-protection ». La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015-54 du 14/12/2015.

**VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. –
DELIBERATION N° 2016-09**

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière de la Préfecture au titre de la D.E.T.R. – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement du dossier « vidéo-protection ». Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-55 du 14/12/2015.

**VIDEOS DE PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CREDITS DU
F.I.P.D. DELIBERATION N° 2016-10**

Le Conseil municipal sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur l'attribution d'une aide financière au titre du F.I.P.D. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, réservé aux communes ou aux EPCI mettant en place un dispositif de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-56 du 14/12/2015.

PERSONNEL REGIME INDEMNITAIRE

Il a été décidé de reporter la délibération au prochain Conseil municipal du 22 février 2016.

SECURITE – ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO-PROTECTION

La décision pour l'adhésion au Syndicat Intercommunal est reportée ultérieurement. La collectivité attend l'autorisation de la Préfecture et la validation du projet de « vidéo-protection ».

INFORMATIONS – PREVOST GUY

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : Achèvement des travaux rue André Rouballay.

ECLAIRAGE PUBLIC : Remplacement des candélabres rues Roger Régnier, Emilie Pellapra terminé.

SIGNALISATION : Amélioration de la pré-signalisation du panneau « STOP » situé rue Roger Régnier.

CANTINE : Acquisition d'une épilucheuse de pommes de terre d'occasion à la commune de Saint Denis S/Loire pour la somme de 300€.

INFORMATIONS – LE FLOCH CLAIRE

ECOLE VICTOR HUGO : Sortie « classe découverte » prévue cette année, destination Langon dans le Loir et Cher.

T.A.P. – Temps d'Activités Périscolaires : Quelques petits soucis rencontrés avec certains élèves turbulents. Monsieur le Maire a adressé un courrier aux parents d'élèves de l'école Victor Hugo.

DECISION DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- Décision n° 2015-17 du 17 décembre 2015 portant sur l'avenant au bail pour le logement sis 48 avenue Guillaume Charron.

QUESTIONS DIVERSES

ASLM : Belle réussite pour la randonnée pédestre qui a eu lieu dimanche 17 janvier avec plus de 360 marcheurs.

ASJ – La Chaussée St Victor : Le 6 mars prochain aura lieu un semi-marathon « Entre Loire et Châteaux » Appel aux bénévoles pour assurer la sécurité sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
-------------	-------------------	-------------	-------------------

GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri	Absent excusé – pouvoir à Y.GEORGE	TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	Absent excusé – Pouvoir à G.PREVOST
OLESKOW Philippe		VIRLET François	Absent excusé – Pouvoir à C.LE FLOCH